

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 25 MARS 2013

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 25 mars 2013 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absents : MM. CANTIE – ESTEVES – SABATA – BOURSERY.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – « BUDGET M.14 ».

Mr BENOIT, 1^{er} Adjoint, donne lecture, chapitre par chapitre et article par article, des diverses dépenses et recettes réalisées en 2012, en section de fonctionnement et d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui a quitté la salle, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2012 qui s'élève :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Fonctionnement.....	742 877,27 €	Fonctionnement.....	914 350,64 €
Investissement.....	306 060,24 €	Investissement.....	537 526,00 €
Résultat reporté.....	263 402,04 €	Résultat reporté.....	42 776,02 €
TOTAL.....	1 312 339,55 €	TOTAL.....	1 494 652,66 €

Le Conseil Municipal est informé que, compte tenu des résultats de fin d'exercice de 2012, et de l'excédent des restes à réaliser en section d'investissement, l'excédent de clôture s'élève à 132 713,11 €.

- COMPTE DE GESTION 2012 – « BUDGET M.14 ».

Mr le maire présente le Compte de Gestion 2012 du budget général proposé par Mr le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – « C.C.A.S. ».

Mr BENOIT, 1^{er} adjoint, présente ensuite à l'assemblée le bilan comptable du CCAS de la section de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui a quitté la salle, approuve à l'unanimité le compte administratif 2012 qui s'élève :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Fonctionnement.....	4 506,38 €	Fonctionnement.....	4 740,00 €
		Résultat reporté.....	8 147,42 €
TOTAL.....	4 506,38 €	TOTAL.....	12 887,42 €

Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de 8 381,04 €

- COMPTE DE GESTION 2012 – « C.C.A.S. ».

Le Président présente le Compte de Gestion 2012 du CCAS proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – « CAMPING ».

Mr BENOIT, 1^{er} adjoint, présente également le compte administratif du budget « Camping » qui s'élève à :

Dépenses		Recettes	
* Fonctionnement.....	6 930,09 €	* fonctionnement	39 932,35 €
* investissement.....	44 311,57 €	* Investissement.....	55 022,99 €
* Résultat reporté.....	40 567,89 €	* Résultat reporté.....	805,23 €
* Reste à réaliser.....	0,00 €		
TOTAL.....	91 809,55 €	TOTAL.....	95 760,57 €

L'excédent de clôture au 31 décembre 2012 s'élève à 3 951,02 €.

Mr le maire quitte la salle et le Conseil, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du Camping.

- COMPTE DE GESTION 2012 – « CAMPING ».

Mr le maire présente le Compte de Gestion 2012 du budget « Camping » proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».

Monsieur BENOIT, 1^o adjoint, présente également le compte administratif du budget « Lotissement La Garrigue », qui s'élève à :

Dépenses		Recettes	
* Fonctionnement.....	5 962,52 €	* fonctionnement	0,00 €
* investissement.....	0,00 €	* Investissement.....	0,00 €
* Résultat reporté.....	0,00 €	* Résultat reporté.....	0,00 €
TOTAL.....	5 962,52 €	TOTAL.....	0,00 €

Le conseil municipal constate qu'il n'a pas lieu de procéder à une affectation.

- COMPTE DE GESTION 2012 – « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».

Mr le maire présente le Compte de Gestion 2012 du budget « Lotissement La Garrigue » proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

- REFORME RYTHMES-SCOLAIRES.

Mr le maire informe ses collègues qu'à l'occasion du dernier conseil d'école du 19 mars il a été débattu de la réforme des rythmes scolaires.

Il s'avère que la mise en place de cette dernière pour la rentrée 2013/2014 pose des problèmes à l'ensemble des personnes concernées enseignants, parents d'élève et municipalité amenant ainsi le conseil d'école à demander son report pour 2014/2015.

Le conseil municipal, après avoir pris acte des difficultés pour la commune d'appliquer la réforme et notamment ses conséquences pour la cantine et la garderie, décide à l'unanimité de demander son report au D.A.S.E.N.

- AMENAGEMENT CHEMIN DU « CROUZET ».

Mr le maire informe l'assemblée que dans le cadre du budget 2013, il sera prévu l'aménagement définitif du chemin du Crouzet et afin d'éviter tout contentieux éventuel, un alignement sera fait au préalable par un géomètre expert.

Une réflexion sera menée par la suite sur son accès à partir de la R.D. 620.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions et accepte le devis de Mr GUENERET, géomètre, d'un montant de 857,00 € T.T.C. pour cette mission d'alignement.

A cet effet, une réunion préalable d'information sera faite avec l'ensemble des riverains.

- **CONVENTION E.R.D.F. « SABATA ».**

Dans le cadre de l'attribution du permis de construire de Mr Julien SABATA, pour la réalisation de deux logements, les services ERDF consultés indiquent que la desserte en énergie électrique devra faire l'objet d'une extension des réseaux.

Ainsi, au regard de la loi S.R.U., ces travaux sont à la charge de la commune.

Comme il a été fait précédemment, Mr le Maire propose à ses collègues qu'une convention de participation financière soit passée avec Mr SABATA pour la prise en charge de l'opération déduction faite de la subvention de 40 % et de la T.V.A.

- **RENOUVELLEMENT CONVENTION RESEAUX « ORANGE ».**

La permission de voirie des réseaux Orange situés dans certaines rues du village arrivant à échéance, la société Orange propose leur renouvellement pour une durée de 15 ans.

Accord unanime du conseil municipal.

- **LOCATION GARAGE COMMUNAL.**

Messieurs CAILLOUET Philippe et FREYERMOUTH Gérard ont fait part de leur intention de louer un garage communal situé rue des Ecoles. Mr le maire propose de louer le garage 23D pour un loyer trimestriel de 310,78 € à partir du 1er avril 2013.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- **DIVERS.**

• **Travail saisonnier** : Mr le maire informe ses collègues que Bruno DURAND a déposé sa candidature pour un emploi saisonnier pour le mois d'août.

Accord unanime du conseil municipal.

• **Vote budgets** : Le vote de l'ensemble des budgets 2013 se fera lors de la séance du 15 avril 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 h 00.

Le Maire,

Alain MARTY